

1.3.1 Règles de civilité et de comportement

Le respect mutuel entre élèves et adultes et des élèves entre eux constitue un des fondements de la vie collective : en toutes circonstances, une tenue et un comportement adaptés sont exigés. Le langage grossier, l'attitude négligée et l'impolitesse ne sauraient être tolérés.

Une tenue correcte sera exigée en cohérence avec la finalité d'un établissement scolaire (ne sont pas autorisés les shorts de sport hors enseignement EPS, les tenues de plage, tongues....). En dernier ressort, le chef d'établissement appréciera la notion de "tenue correcte".

Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté corporelle et vestimentaire. Aucun couvre-chef ne sera accepté en cours et à l'intérieur des locaux de l'établissement (exception faite au foyer des lycéens), ~~à l'exception des couloirs~~. Les sous-vêtements garderont leur statut de sous-vêtement et seront donc invisibles.